

# Outil de décision sur la COVID-19 pour les écoles et les garderies :

Pour les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, les préposés de garderies, les employés et les visiteurs

Version 4.4. Mise à jour le 16 février 2022

**Veillez noter** que les termes *énumérés dans la définition ci-dessous* figurent dans ce document. Leurs définitions aux fins du présent document sont énumérées ci-dessous et ne devraient être interprétées que de la manière décrite.

## Définitions :

**Veillez noter** : tout au long du document, le terme « **personne** » est utilisé. Lorsque ce terme est utilisé, il est question des élèves, des préposés de garderies, des employés et des visiteurs qui fréquentent une école de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année ou une garderie.

- **[Cinq ou dix] jours** : Pour les questions de dépistage ci-dessous, si la personne est entièrement vaccinée OU si elle a 11 ans ou moins, utilisez cinq jours. Si la personne a 12 ans ou plus et qu'elle n'est pas entièrement vaccinée OU qu'elle est immunodéprimée, utilisez dix jours.
  - Pour compter les jours d'isolement : le jour où les symptômes commencent (ou la date du test si aucun symptôme) est le jour zéro. Le prochain jour est le jour un (c.-à-d. si la personne est en isolement pendant cinq jours et que les symptômes ont commencé le samedi, le dimanche est le jour un, le jeudi est le jour cinq et elle peut sortir de son isolement le vendredi si les symptômes se sont améliorés depuis les dernières 24 heures ou 48 heures en cas de nausée, de vomissement ou de diarrhée) et qu'elle n'a pas de fièvre.
- **Contact étroit** : Se trouver à proximité (à moins de deux mètres) d'une personne qui obtient un résultat positif au test de dépistage ou qui présente des symptômes de la COVID-19 pendant au moins 15 minutes ou pendant plusieurs courtes périodes sans prendre des mesures appropriées, telles que le port du masque et l'utilisation d'équipement de protection individuelle. Cela comprend aussi le contact qui a eu lieu dans les 48 heures avant l'arrivée des symptômes (ou le résultat positif au test de dépistage) ou pendant que la personne avait des symptômes.
  - Le fait d'être dans la même cohorte de classe n'est pas considéré comme un contact étroit.
- **Si vous avez reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 dans les 90 derniers jours** : Le résultat du test antigénique rapide ou du test PCR a été positif dans les 90 derniers jours ET la période d'isolement est terminée.
- **Personne entièrement vaccinée** : Par « [entièrement vacciné](#) », on entend qu'il s'est écoulé au moins 14 jours depuis l'administration d'une deuxième dose d'une série de vaccins contre la COVID-19, ou selon la définition du [ministère de la Santé de l'Ontario](#).
- **Personne ayant obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19** : Aux fins du dépistage quotidien, la personne ayant obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 (p. ex., test PCR, test antigénique rapide) ou présentant des symptômes de la COVID-19 est reconnue comme étant un cas positif de la COVID-19.
- **Symptômes** : L'[outil de dépistage quotidien](#) fournit une liste de dix symptômes à contrôler chaque jour : la fièvre ou les frissons, la toux, la difficulté à respirer, la diminution ou la perte du goût ou de l'odorat, le mal de gorge, les maux de tête, la fatigue prononcée, l'écoulement nasal ou le nez bouché, les douleurs musculaires ou articulaires, les nausées, le vomissement ou la diarrhée.

## Dépistage de symptômes de la COVID-19 :

Toutes les personnes doivent répondre à [un questionnaire d'autodépistage](#) chaque jour avant d'entrer l'école ou la garderie. Les personnes atteintes d'une maladie chronique qui a été constatée médicalement et qui n'est pas liée à la COVID-19 devraient être attentives à de **nouveaux symptômes ou à des symptômes différents ou aggravés**.

**A) La personne ou toute personne de sa famille présente-t-elle, aujourd'hui ou au cours des [cinq ou dix] derniers jours, au moins un des symptômes suivants qui sont nouveaux ou qui s'aggravent?**



Fièvre de plus de  
37,8 °C  
ou frissons



Toux



Difficulté à respirer



Diminution ou perte du  
goût ou de l'odorat

**B) La personne ou toute personne de sa famille présente-t-elle, aujourd'hui ou au cours des [cinq ou dix] derniers jours, au moins deux des symptômes suivants qui sont nouveaux ou qui s'aggravent?**



Mal de gorge



Maux de tête



Fatigue  
prononcée



Écoulement nasal  
ou nez bouché



Douleurs  
musculaires ou  
articulaires



Nausées/vomisse-  
ments/diarrhée

**La personne présente un ou plusieurs des symptômes de la liste A) et (ou) deux ou plusieurs symptômes de la liste B) au cours des [cinq ou dix] derniers jours.**

- La personne est présumée infectée par la COVID-19 et doit rester à la maison et s'isoler, et ne pas quitter la maison sauf pour subir un test de dépistage ou en cas d'urgence médicale.
- **La personne est entièrement vaccinée OU a 11 ans ou moins, peu importe son statut vaccinal :**
  - Elle doit s'isoler pendant au moins cinq jours à compter du jour où les symptômes se sont manifestés ET demeurer en isolement jusqu'à ce que ceux-ci s'améliorent pendant au moins 24 heures (ou pendant au moins 48 heures en cas de nausées, de vomissements ou de diarrhée) et elle n'a pas de fièvre, selon la période la plus longue.
  - Faute de symptômes, utiliser la date du test de dépistage.
  - Lorsque la personne sort de sa période d'isolement, elle doit continuer de porter un masque dans les lieux publics, notamment lorsqu'elle fait de l'exercice, et ne doit pas aller dans des lieux à risque élevé où se trouvent des personnes immunodéprimées pendant les dix jours suivant la date d'apparition des symptômes (ou la date du test de dépistage en l'absence de symptôme).
- **La personne a 12 ans ou plus ET n'est pas entièrement vaccinée, OU est immunodéprimée :**
  - Elle doit s'isoler pendant au moins dix jours à compter du jour où les symptômes se sont manifestés ET s'isoler jusqu'à ce que ceux-ci s'améliorent pendant au moins 24 heures (ou 48 heures en cas de nausées, de vomissements ou de diarrhée) et elle n'a pas de fièvre, selon la période la plus longue.
  - Faute de symptômes, utiliser la date du test de dépistage.
- **Peu importe leur statut vaccinal, tous les membres de la famille de la personne symptomatique devraient :**
  - Rester à la maison et s'isoler en même temps que la personne symptomatique qui est en isolement.
  - Suivre les directives d'isolement pour les personnes symptomatiques s'ils développent des symptômes.
  - Les membres de la famille ayant obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 dans les 90 derniers jours n'ont pas à s'isoler.

**La personne n'a présenté aucun des symptômes de la liste A) et qu'un seul symptôme de la liste B) au cours des [cinq ou dix] derniers jours.**

- Il est conseillé à la personne de s'isoler jusqu'à ce que les symptômes s'améliorent pendant au moins 24 heures (ou 48 heures s'il s'agit de nausées, de vomissements ou de diarrhée).
- Si la personne a un symptôme de la liste 1B) ET était un contact étroit d'une personne de la famille ou de la communauté, elle est présumée infectée à la COVID-19, doit s'isoler et suivre les directives à la section :

« La personne présente un ou plusieurs des symptômes de la liste A) et (ou) deux ou plusieurs des symptômes de la liste B) au cours des [cinq ou dix] derniers jours ».

- La personne doit consulter son prestataire de soins de santé au besoin.
- Les membres de la famille ne sont pas tenus de s'isoler.

**La personne présente des symptômes et a un autre diagnostic médical. Elle n'a pas subi de test de dépistage de la COVID-19.**

- S'il s'agit de symptômes d'un problème de santé connu ayant fait l'objet d'un diagnostic (non lié à la COVID-19) par un prestataire de soins de santé, la personne n'est pas tenue de s'isoler.
- Si les symptômes sont nouveaux ou différents, ou s'ils s'aggravent, la personne doit rester à la maison et s'isoler, et suivre les directives à la section : « La personne présente un ou plusieurs des symptômes de la liste A) et (ou) deux ou plusieurs des symptômes de la liste B) au cours des [cinq ou dix] derniers jours ».

**Admissibilité et disponibilité des tests de dépistage :**

- Les trousse PCR à domicile ou les tests antigéniques rapides à domicile peuvent être offerts à l'école pour les personnes qui présentent des symptômes.
  - Si aucun test n'est disponible, selon les symptômes de dépistage de la COVID-19 susmentionnés dans la section *Dépistage de symptômes de la COVID-19*, la personne est reconnue comme étant atteinte de la COVID-19 et elle doit rester à la maison et s'isoler.

**La personne présentait des symptômes de la COVID-19 au cours des [cinq ou dix] derniers jours et elle a obtenu un résultat négatif à un test PCR unique ou à deux tests antigéniques rapides et n'a pas eu un contact étroit avec une personne de la communauté ou un membre de la famille qui est symptomatique ou a reçu des résultats positifs à un test de dépistage à la COVID-19.**

- Si un test PCR unique ou deux tests antigéniques rapides consécutifs séparés de 24 à 48 heures sont tous deux négatifs, il est conseillé à la personne de s'isoler jusqu'à ce que les symptômes s'améliorent pendant au moins 24 heures (ou 48 heures s'il s'agit de nausées, de vomissements ou de diarrhée), et qu'il n'y a pas de fièvre. Elle peut ensuite retourner à l'école ou à la garderie. Les membres de la famille ne seront plus tenus de s'isoler. Si l'un des résultats de test est positif à la COVID-19, la personne est présumée être infectée à la COVID-19 et ne doit pas répéter le test.

**La personne a obtenu un résultat positif à la COVID-19 à un test PCR, à un test moléculaire rapide ou à un test antigénique rapide au cours des [cinq ou dix] derniers jours**

- Elle doit rester à la maison et s'isoler, et ne pas quitter la maison sauf en cas d'urgence médicale.
- Suivez les directives à la section : « La personne présente un ou plusieurs des symptômes de la liste A) et (ou) deux ou plusieurs des symptômes de la liste B) au cours des [cinq ou dix] derniers jours ».
- Si l'un des résultats de test est positif à la COVID-19, la personne est présumée être infectée à la COVID-19 et ne doit pas répéter le test.

**La personne a été désignée un contact étroit d'une personne de la communauté actuellement atteinte de la COVID-19. La personne ne présente aucun symptôme.**

- La personne qui présente des symptômes ou qui obtient un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 signale les contacts étroits exposés dans la communauté. Les contacts peuvent être exposés lors de sorties, de rassemblements à l'intérieur et d'activités sportives à l'intérieur. Les personnes qui n'ont été exposées qu'à l'école ou dans des garderies observant toutes les mesures de santé publique ne sont pas généralement reconnues comme étant des contacts étroits.
- Si la personne est entièrement vaccinée ET qu'elle ne présente aucun symptôme :
  - Elle ne doit pas s'isoler; la personne peut fréquenter l'école ou la garderie. La personne doit surveiller l'apparition de symptômes pendant dix jours, porter un masque, maintenir une distance physique et prendre des précautions quand elle quitte la maison. La personne ne doit pas visiter un lieu à risque élevé ou toute personne à risque de tomber gravement malade (p. ex., personne âgée, personne

immunodéprimée). Tant que la personne ne développe aucun symptôme, les membres de la famille ne sont pas tenus de rester à la maison.

- La personne doit s'isoler immédiatement si des symptômes apparaissent.
- Si la personne a 11 ans ou moins ET elle est partiellement vaccinée ou non vaccinée :
  - Elle doit rester à la maison et s'isoler pendant cinq jours à compter du jour de sa dernière exposition au virus, à moins d'avoir reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 dans les 90 derniers jours.
  - La personne doit porter un masque dans les espaces publics, y compris lorsqu'elle fait de l'exercice, et ne doit pas aller dans les lieux à risque élevé du 6<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> jour.
  - Les membres de la famille n'ont pas à rester à la maison à moins que la personne présente des symptômes.
- Si la personne a 12 ans et plus, et qu'elle est partiellement vaccinée ou non vaccinée OU immunodéprimée :
  - Elle doit rester à la maison et s'isoler pendant dix jours à compter du jour de sa dernière exposition au virus, à moins d'avoir reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 dans les 90 derniers jours.
  - Les membres de la famille n'ont pas à rester à la maison à moins que la personne présente des symptômes.

### **La personne a été en contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19 et présente un ou plusieurs symptômes**

- Suivez les directives à la section : « *La personne présente un ou plusieurs des symptômes de la liste A) et (ou) deux ou plusieurs des symptômes de la liste B) au cours des [cinq ou dix] derniers jours* ».
- Si la personne présente un symptôme de la liste 1B) ET était un contact étroit d'une personne de la famille ou de la communauté, elle est présumée infectée à la COVID-19, doit s'isoler et suivre les directives à la section : « *La personne présente un ou plusieurs des symptômes de la liste A) et (ou) deux ou plusieurs des symptômes énumérés de la liste B) au cours des [cinq ou dix] derniers jours* ».

### **Un membre de la famille présente des symptômes de la COVID-19**

- L'enfant, l'élève, le membre du personnel, le visiteur et les autres membres de la famille doivent s'isoler pendant toute la période d'isolement du membre de la famille qui présente des symptômes de la COVID-19, quel que soit son statut vaccinal. Si un membre de la famille n'ayant pas de symptôme avait reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 dans les 90 derniers jours, il n'a pas à s'isoler.
- **Si le membre de la famille est entièrement vacciné OU a 11 ans ou moins, peu importe son statut vaccinal :**
  - L'enfant, l'élève, le membre du personnel ou le visiteur doit s'isoler pendant au moins cinq jours à compter du jour où les symptômes se sont manifestés ET demeurer en isolement jusqu'à ce que ceux-ci s'améliorent pendant au moins 24 heures (ou pendant au moins 48 heures en cas de nausées, de vomissements ou de diarrhée) et qu'il n'a pas de fièvre, selon la période la plus longue.
  - Faute de symptômes, utiliser la date du test de dépistage.
- **Si le membre de la famille a 12 ans ou plus ET qu'il n'est pas entièrement vacciné OU qu'il est immunodéprimé :**
  - L'enfant, l'élève, le membre du personnel ou le visiteur doit s'isoler pendant dix jours à compter du jour où les symptômes du membre de la famille se sont manifestés ET s'isoler jusqu'à ce que ceux-ci s'améliorent pendant au moins 24 heures (ou pendant au moins 48 heures en cas de nausées, de vomissements ou de diarrhée) et il n'a pas de fièvre, selon la période la plus longue.
  - En l'absence de symptômes, utiliser la date du test de dépistage.
- **Si d'autres membres de la famille présentent des symptômes de la COVID-19**
  - Ils doivent suivre les directives d'isolement pour les personnes symptomatiques et doivent obtenir un test de dépistage s'ils sont admissibles.
  - Tout autre membre de la famille qui est toujours en bonne santé et qui n'a pas développé de symptômes de la COVID-19 doit prolonger sa période d'isolement jusqu'à ce que la dernière personne

symptomatique (ou qui a obtenu un test positif de la COVID-19, le cas échéant) ait terminé sa période d'isolement.

- Le premier membre de la famille qui présente des symptômes de la COVID-19 n'a pas besoin de prolonger sa période d'isolement lorsque d'autres membres de la famille tombent malades.

#### **La personne a voyagé à l'extérieur du Canada**

- La personne doit suivre les [directives du gouvernement fédéral à l'égard des voyageurs](#) en ce qui concerne la mise en quarantaine et le dépistage au retour d'un voyage à l'étranger.

#### **Formulaire de confirmation de retour à l'école ou à la garderie**

- Le Bureau de santé publique de Toronto ne recommande pas ou n'exige pas des notes médicales pour le retour à l'école ou à la garderie.
- C'est à l'administrateur de services de garde, de l'école ou du conseil scolaire de décider s'il accepte le [Formulaire de confirmation de retour à l'école ou à la garderie](#).

#### **Références**

- Ministère de la Santé (2022) [Document d'orientation provisoire sur la COVID-19 : Dépistage et gestion des cas, des contacts et des éclosions intégrés : recrudescence liée au variant omicron](#)
- Ministère de la Santé (2022) [Document d'orientation provisoire sur la COVID-19 : Écoles et garderies : recrudescence liée au variant omicron](#)
- Gouvernement de l'Ontario (2022) [Dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants](#)